

Le déjeuner en commun aux Mazets des Roches, honoré par la présence de M^{me} Aillaud, maire de Tarascon, regroupe une bonne cinquantaine de participants, dont le plus grand nombre se retrouvent ensuite, malgré un temps maussade, pour la visite de l'ancien monastère « troglodytique » de Saint-Roman, aux environs de Beaucaire. C'est là, sur un rocher dominant la vallée du Rhône, où ne subsistent presque plus, des constructions de l'homme, que les parties creusées, dont un très grand nombre de tombes, que prend fin, dans un site particulièrement propice à la réflexion, le congrès de 1988.

Pierre SANTONI

SOUTENANCE DE THESE DE JEAN-PHILIPPE FIGHIERA

Le 15 mai 1987, dans les locaux du Musée Masséna, à Nice, M. Jean-Philippe Fighiera a soutenu une thèse de 3^e cycle en études latines : *Les statuts municipaux d'Aiglun en latin et en langue d'oc des XV^e et XVI^e siècles : étude linguistique et historique*, thèse préparée dans le cadre de l'U.E.R. Civilisations de l'Université de Nice. Le jury était constitué de MM. les Professeurs Jean Nicolas (président), René Braun (rapporteur), André Compan et Henri Bresc. Cette composition s'explique par le caractère pluridisciplinaire du travail de M. Fighiera, qui touchait à la fois à la latinité tardive, à la langue d'oc et à l'histoire.

Dans son exposé liminaire, le candidat retraçait tout d'abord la genèse de son sujet. L'occasion en fut, en 1978, le centenaire de la naissance du félibre niçois Joseph Giordan. En effet, ses écrits ainsi que les documents qu'il avait rassemblés furent alors remis par ses héritiers à la rédaction de la revue *Nice historique*, organe de l'Academia Nissarda. Parmi ces derniers se trouvait notamment une copie des statuts d'Aiglun¹, faite vers 1932, en vue d'une publication qui ne fut jamais réalisée. La lecture de cette transcription convainquit M. Fighiera de l'intérêt d'une étude linguistique de ces statuts, à partir du manuscrit de base, conservé aux Archives des Alpes-Maritimes. Envisageant tout d'abord une thèse de doctorat d'Université portant sur la seule langue d'oc, M. Fighiera fut conduit, à la fois pour des raisons d'ordre administratif et pour ne pas laisser de côté toute une partie du document, à élargir son travail aux dimensions d'une thèse de 3^e cycle en études latines, incluant, outre une étude des statuts rédigés en latin, un commentaire historique. Aussi son travail comprit-il finalement quatre parties : édition et traduction des statuts ; étude de la langue d'oc ; étude du latin ; aspects historiques.

Pour la publication, M. Fighiera a, de façon logique, adopté une présentation chronologique des quatorze textes composant son corpus (en rejetant *in fine* les seuls statuts dont la date de rédaction n'a pas été conservée). Quant à la traduction, il l'a voulue la plus proche possible des textes originaux : il souligne à ce propos les problèmes rencontrés pour rendre le sens de certains termes techniques.

Pour l'étude de la langue d'oc, le candidat a comparé le parler d'Aiglun avec ceux de trois villages du Comté de Nice : Eze, pour le nissart côtier (*parlat de la marina*) ; Roure, pour le gavot ; Bendejun, pour la zone intermédiaire. Le principal résultat de son travail a été de mettre en lumière l'évolution connue par la langue entre les XV^e

1. Alpes-Maritimes, arr. Grasse, cant. Saint-Auban.

et XVI^e siècles et aujourd'hui. Les statuts d'Aiglun permettent notamment de saisir le passage de finales féminines en *a* à des finales en *o* : l'augmentation de la fréquence de ces dernières est particulièrement rapide au cours du XVI^e siècle (elles passent de 40 % environ en 1522 à 89 % en 1564). Après la morphologie, M. Fighiera s'est intéressé au vocabulaire, en divisant son étude en cinq parties : noms de lieux, noms et prénoms, termes de la vie rurale, poids et mesures, calendrier traditionnel.

Pour ce qui est de la langue latine, M. Fighiera a de même étudié tour à tour la morphologie et la syntaxe puis le lexique. Il a ainsi constaté que les notaires qui ont rédigé les statuts n'employaient pas un mauvais latin : ils respectaient dans l'ensemble les déclinaisons (sauf pour quelques termes empruntés à la langue d'oc). Néanmoins, l'ordre le plus souvent adopté pour les phrases est calqué sur la langue d'oc (*sujet + verbe + complément*). Il a relevé dans le vocabulaire peu de termes non classiques : au total, environ 50 mots provençaux rhabillés à la latine et 80 empruntés tels quels.

Passant à la présentation de son commentaire historique, M. Fighiera a regretté tout d'abord de n'avoir pu dater mieux qu'en donnant une fourchette large le manuscrit copié par Joseph Giordan qui nous a conservé les statuts d'Aiglun. Il a déploré également que ces statuts ne permettent pas d'écrire une monographie exhaustive du village. Soulignant que le type de documents qu'il a étudié n'est pas un cas isolé dans les Alpes-Maritimes, où l'on trouve par exemple un autre corpus de statuts à Sospel, M. Fighiera indique parmi les problèmes qui restent à résoudre celui de l'emploi alterné du latin et de la langue d'oc. Il note également que le plus grand nombre de ces statuts ont été rédigés dans le contexte des guerres entre François I^{er} et Charles-Quint : appartenant aux Terres-Neuves de Provence, Aiglun suit le sort des Etats du duc de Savoie et celui-ci confisquera le fief sur un membre de la famille provençale des de Grasse. Enfin, M. Fighiera expose les principaux résultats de son étude historique. Le village d'Aiglun, alors plus peuplé que de nos jours, semble compter environ 150 habitants. Ceux-ci sont en très grande majorité des paysans, agriculteurs ou éleveurs, mais on dénombre aussi 1 à 3 % d'artisans. La plupart des hommes sont libres ou ont été affranchis des redevances frappant les *maleservi*. C'est l'assemblée générale des chefs de famille, comptant environ 30 membres, qui préside à l'administration du village, aidée d'auxiliaires comme les campiers. La principale activité économique est l'agriculture, mais il y a aussi un élevage varié et les bois sont importants et protégés. En outre, M. Fighiera pense avoir mis en lumière l'existence d'une masse monétaire réellement abondante pour un tel village et il l'explique par un actif commerce du safran.

Prenant ensuite la parole, M. Braun souligne l'importance matérielle du travail fourni. La thèse de M. Fighiera est un gros ouvrage de 758 pages, se répartissant ainsi : édition (transcription et traduction), 400 pages ; étude de la langue d'oc, 200 pages ; étude du latin, 65 pages environ ; étude historique, 60 pages environ. Le plan adopté lui paraît simple et logique. L'ouvrage est bien illustré par des reproductions de passages du document étudié, ainsi que par des photos, des graphiques et des dessins. Le candidat a travaillé avec l'enthousiasme né de l'amour du terroir et a démontré le goût de la recherche documentaire mais aussi de l'enquête sur le terrain.

En venant ensuite aux critiques, M. Braun s'attache surtout à l'édition. Outre quelques points de détail dans la traduction, il reproche surtout à M. Fighiera, comme le fera après lui Henri Bresc, de n'avoir pas résolu les abréviations dans le texte même, le recours à des explications en notes aboutissant à alourdir inutilement l'apparat critique.

Intervenant à son tour, M. André Compan signale tout d'abord au candidat des omissions bibliographiques : pour l'étude de la langue d'oc, l'absence des deux grammaires provençales du Moyen Âge, le *Donat* et les *Razos de trobar* de Raimond Vidal

de Bezaudun, ainsi que celle des études du Docteur Pansier ; pour le latin et le vocabulaire agricole, l'absence de Varron ; pour les études lexicologiques, celle du *Französisches etymologisches Wörterbuch*, de Walter von Wartburg (M. Jean Nicolas y ajoutera l'absence du *Romanisches etymologisches Wörterbuch* de Wilhelm Meyer-Lübke), insuffisamment palliée par l'utilisation du *Dictionnaire étymologique de la langue française*, d'Oscar Bloch et Walther von Wartburg. Néanmoins, il souligne ensuite que l'étude de M. Fighiera a bien mis en valeur l'intérêt des statuts d'Aiglun pour notre connaissance de l'évolution de la langue d'oc au tournant du Moyen Age et des temps modernes. Par rapport à Nice d'une part et à Grasse de l'autre, Aiglun apparaît dans une position intermédiaire pour le passage des finales féminines de *a* à *o* : au XVI^e siècle, à Nice, chez Fulconis, toutes les finales féminines sont en *a*, alors qu'à Grasse, Bellaud de la Bellaudière présente 100 % de finales en *o*.

M. Henri Bresc s'attache tout d'abord aux problèmes posés par l'édition du document. Outre la remarque déjà rapportée, il fait au candidat le reproche (que reprendra M. Nicolas) de ne pas avoir numéroté les statuts et les paragraphes de chacun d'eux afin de faciliter les reports au texte. Il signale que la copie des statuts d'Aiglun pouvait être datée sans problème du XVIII^e siècle, plus précisément dans une fourchette autour de 1740 et conseille à M. Fighiera d'essayer de situer au moins approximativement les statuts dont la date a disparu grâce aux armoiries figurant sur le seing de la Cour seigneuriale. En ce qui concerne l'étude de la société, Henri Bresc souligne le caractère oligarchique qui apparaît à travers les données fournies par les statuts : l'allivrement de 1477 montre le plus riche citoyen d'Aiglun inscrit pour 19 *oschas*², quand les plus pauvres le sont pour une seule ; quatre hommes détiennent à eux seuls la moitié environ de la propriété foncière. Cependant, l'examen des statuts de 1529, 1536, 1547, 1550 et 1562 montrent une prise du pouvoir par les plus pauvres. Alors qu'il n'y avait que 6 conseillers en 1529, leur nombre est passé à 23 en 1536 et à 26 en 1547, où ces conseillers sont dits « *plebei et de plebe* ». Cette évolution paraît confirmée par le fait que, en 1550, la communauté distribue de la terre aux plus pauvres. Pour rendre ces signes d'évolution plus perceptibles, M. Bresc conseille au candidat d'établir un tableau permettant de saisir le niveau de fortune des élus et des membres du conseil. Enfin, tout en regrettant que la description du terroir ait été un peu rapide, il donne acte à M. Fighiera d'une bonne étude économique.

En dernier lieu, M. Jean Nicolas, outre quelques remarques déjà citées, expose au candidat les améliorations à apporter à son travail en vue d'une éventuelle édition. En conclusion, il met en exergue l'« enthousiasme », la « curiosité », l'« attention » jamais démentie dont a fait preuve M. Fighiera pour fournir un travail soigné.

Après s'être retiré pour une courte délibération, le jury proclame M. Fighiera docteur de 3^e cycle et lui accorde la mention « très bien ».

Alain VENTURINI

2. Les *oschas* (formes actuelles *omosca*, *osco*) sont des « entailles », faites sur le montant des portes des maisons pour la levée des impositions ou bien pour enregistrer une dette. Dans le contexte, il s'agit de l'unité retenue pour établir l'assiette de contribution des propriétaires fonciers. A ce propos, je signale que, dans l'allivrement de 1477, ce que M. Fighiera a pris pour un « 3 » arabe, est en réalité la copie figurée, par le copiste du XVIII^e siècle, du signe usuel pour marquer une demie-unité. Aussi le nombre total d'*oschas* est-il de 165 (153 *oschas* et 24 demies), dont 138 pour les habitants d'Aiglun et 27 pour les forains.